

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13 février 2025  
Date d'affichage 13 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250225-CM2502-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 18 + 11 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**Le DIX NEUF FEVRIER** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

Mme Cécile KNITTEL	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Catherine CHANTEPIE)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Carl GUILLEMIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

**MISE A DISPOSITION DU VSF TIR A LA CIBLE AVEC L'ENIT**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la convention de mise à disposition du VSF TIR signée le 1er mars 2021 entre la ville de La Ferté-Bernard et l'École Nationale d'Instruction et du Tir (ENIT), arrivée à son terme le 1er février 2025 ;

**Vu** le rapport du Maire ;

**Considérant** la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition du VSF TIR par l'ENIT ;

**Considérant** que cette convention permet à l'ENIT d'utiliser les locaux et les installations du VSF TIR mis à disposition par la ville de La Ferté-Bernard ;

**Considérant** que le tarif d'utilisation des infrastructures est fixé à 200 € par séance pour un maximum de 10 tireurs, avec un supplément de 20 € par tireur et par jour en cas de dépassement ;

**Considérant** qu'il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 4 ans ;

Après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du VSF Tir pour une durée de 4 ans à l'Ecole Nationale d'Instruction et du Tir (ENIT), en maintenant les conditions tarifaires et de fonctionnement prévues par l'accord précédent soit 200 € par séance pour un maximum de 10 tireurs, et en cas de dépassement de ce nombre, un supplément de 20 € par tireur et par jour.
- **VALIDE** les modalités de cette nouvelle convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Carl GUILLEMIN



Pour le Maire, en fonction



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée*